

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE - (N° 332)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
M. Verchère et Mme Nachury

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 2, substituer à la référence :

« et 2° »,

les références :

« , 2° et 3° ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.